Compte rendu de la séance du 17 mai 2021

Date de la convocation
10/05/2021
Membres en exercice : 32
Présents : 26
Représentés : 6
Votants: 32
Secrétaire de séance : François BONO

L'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie à Vialavert, sous la présidence de Jean-Marie FABRE,

Présents : Jean-Marie FABRE, François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS, Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Bernard CALVET, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie DESSENS, Françoise GAU, Michel LOUBET, Roger MEUNIER, Paul MUFFATO, Françoise NOGUES, Myriam PELFORT, Elsa PERRICHON, Patrick PISTRE, Christian SAISSAC, Valérie SEGUIER, Jean-Michel TALMANT
Représentés : Lucien BIAU par Jean-Claude GUIRAUD, Marie-Christiane BOUSQUET par François BONO, David ESCANDE par Didier GAVALDA, Serge SERIEYS par Françoise NOGUES, Denis SOLIVERES par Jean-Marie FABRE, Geneviève VIALATTE par Alain RICARD
Excuses :
Absents :

Objet : Vote de crédits supplémentaires -Budget annexe ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - opération d'investissement budget annexe ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget général CCSVP opération sous mandat St Salvy de la Balme

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget général CCSVP

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vente de terrains (Terrains non viabilisés) - Zone d'activités de Saint-Agnan

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 2241-1,

DECIDE de vendre au GROUPE SIAT BRASSAC les parcelles n° 1487, 1255 et 1253 (section C, commune du Bez), d'une superficie totale de 66 660 m², pour un montant de 166 650€ conformément à l'avis rendu par le service des Domaines le 07 mai 2021.
DECIDE que les conditions de la vente seront finalisées au moyen d'un acte notarié.
DIT que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour procéder à cette vente et signer toute pièce y afférant.

Objet : Vente de terrains (Terrains pour partie viabilisés) - Zone d'activités de Saint-Agnan

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 2241-1,
DECIDE de vendre au GROUPE SIAT BRASSAC les parcelles n° 1489, 1491 et 1493 (section C, commune du Bez), d'une superficie totale de 7 225 m², pour un montant de 54 187.50€ conformément à l'avis rendu par le service des Domaines le 06 mai 2021.
DECIDE que les conditions de la vente seront finalisées au moyen d'un acte notarié.
DIT que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour procéder à cette vente et signer toute pièce y afférant.

Objet : Intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes - Entreprise EURL Caves du Sidobre

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de soutenir financièrement le projet de l'entreprise EURL Caves du Sidobre, dans le strict respect du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise en vigueur à la communauté de communes
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes - Entreprise SAS BOUISSIERE PRODUCTION

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de soutenir financièrement le projet de l'entreprise SAS BOUISSIERE PRODUCTION, dans le strict respect du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise en vigueur à la communauté de communes
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Avancement de grades

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE, sous réserve d'un avis favorable émis par le centre de gestion, les propositions d'avancements de grades pour les agents concernés, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

DECIDE
- la création, à compter du 01/07/2021, d'un emploi permanent, à temps complet, de Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- La suppression, à compter du 01/07/021 d'un emploi permanent, à temps complet, de Educateur de jeunes enfants
- la création, à compter du 01/09/2021 d'un emploi permanent à temps complet, de Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour procéder à ces avancements et signer toute pièce afférente.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget général CCSVP

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Résiliation d'un bail de location d'un bien immobilier

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à la résiliation du bail à la date du 31/07/2021.
CONFIRME que les loyers devront être versés jusqu'à la date du 31/07/2021.
ACCEPTE le versement d'un dédit d'un montant de 25 000 € lié à la rupture anticipée du bail.
AUTORISE Monsieur le Président à procéder à cette résiliation et signer toute pièce afférente à ce dossier.

Objet : Mise en vente d'un bien immobilier

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à la mise en vente du bien immobilier situé parcelles n° 231 et 232, section A, commune de Brassac, pour un montant de 205 000 €, conformément à l'avis établi par le service des Domaines en date du 04/05/2021.
AUTORISE Monsieur le Président à définir les conditions définitives de la vente et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Objet: Délibération autorisant le Président à prescrire la procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUI " Sidobre-Val d'Agout " (projet filière bois secteur Saint Agnan) et fixant les modalités de concertation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

1. Décide l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout.
2. autorise le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération;
3. définit les modalités de concertations préalables suivantes, qui seront strictement respectés :

   La concertation prendra fin lorsque le projet de déclaration de projet du PLUi sera arrêté.

Objet: Achat parcelle de terrain secteur Crémaussels, commune de Lacrouzette

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter pour montant de 5 000 € une parcelle de terrain sur le secteur de Crémaussels, commune de Lacrouzette ; pour une superficie projetée de 4 026 m².
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - budget annexe enfance

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe Hôtel d'entreprises

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Création d'un Comité Technique (CT)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un comité technique commun à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et à l'Office de Tourisme Intercommunal Sidobre Vals et Plateaux.
DECIDE de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel.
DECIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6 titulaires.
DECIDE d'autoriser le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.
PRECISE que conformément à l'article 2 du décret du 30 mai 1985, les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires.
DONNE POUVOIR à M. le président pour mettre en œuvre cette procédure et signer tout document relatif.

Objet : Achat parcelle de terrain secteur Vialavert, lieu-dit Capieu, commune du Bez (SCI Galinier)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter pour montant de 25 000€ les parcelles de terrain sur le secteur de Vialavert, lieu-dit Capieu, à la SCI Galinier Transports.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.
DECIDE d'établir cet achat par acte en la forme administrative.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour établir l'acte en la forme administrative.
NOMME Monsieur François BONO, 1er Vice-Président, pour signer cet acte au nom de la communauté de communes.

DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

1 : Avenant à la convention de bail pour l'occupation d'un centre de formation

2 : Projet culturel de territoire – Convention de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle – Année 2021

3 : Attribution des lots – Marché voirie 2021

4 : Demande de financement / Etude pré-opérationnelle en vue d'une nouvelle OPAH sur le territoire des Hautes Terres d'Oc

5 : Création emploi non permanent - accroissement saisonnier d'activité (service Voirie)

6 : Création de 6 emplois non permanent à temps non complet - accroissement saisonnier d'activité service Office du Tourisme

7 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre du Parcours Emploi Compétence

8 : Création de 4 emplois non permanents dans le cadre du contrat d'engagement éducatif

9: Attribution des lots - Marché Aménagement d'un hébergement touristique dans l'ancienne gendarmerie de Lacaze - Tranche 1 & Tranche 2